

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

La Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) est l'un des dispositifs phares de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

La Conférence des financeurs de la Dordogne rassemble au niveau départemental les participants suivants :

- › le Conseil départemental qui en assure la présidence,
- › l'Agence régionale de santé (ARS) assure la vice-présidence,
- › la Région, le Département, l'Union des maires,
- › l'État à travers l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH),
- › la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM),
- › les Caisses de retraite du régime de base (CARSAT, MSA et Sécurité Sociale des Indépendants),
- › l'AGIRC-ARRCO représentant les institutions de retraite complémentaire,
- › la Mutualité française.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) verse à chaque Département des concours, depuis 2016, et assure l'animation au plan national de l'ensemble des conférences des financeurs.

De quoi parle-t-on ?

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des prestations légales ou réglementaires.

Le programme défini par la Conférence porte légalement sur six axes :

- › L'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile.
- › L'attribution du forfait autonomie aux résidences autonomie consenti via un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).
- › La coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).
- › La coordination et l'appui aux actions de prévention mises en œuvre par les Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).
- › Le soutien aux aidants.
- › Le développement d'autres actions collectives de prévention.

La Conférence des financeurs procède par appels à projets auprès des acteurs locaux du champ de la gérontologie sur les thèmes qu'elle a retenus, afin qu'ils proposent la mise en place d'actions de prévention.

Comment concourir aux appels à projet ?

Lors de sa réunion plénière le 3 décembre 2020, la Conférence des financeurs a amendé le programme pluriannuel 2018-2020 qui définit les grandes orientations selon les 6 axes légaux et les thèmes prioritaires des appels à projets.

Au regard des critères d'éligibilité définis par la CNSA pour l'utilisation de ses concours, ce programme porte sur la mise en œuvre d'actions pour les axes 1, 4, 5 et 6 :

Axe 1 : Amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques favorisant le soutien à domicile :

- › Programme « Aidants, aidés, une qualité de vie à préserver » à destination des professionnels de l'aide à domicile.
- › Déploiement de centres d'information et de conseil sur les aides techniques (CICAT).

Axe 4 : Coordination et appui des actions de prévention mises en œuvre par les SPASAD :

- › Promouvoir le lien social et la lutte contre l'isolement.
- › Promotion de la santé.

Axe 5 : Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie :

- › Soutien psychosocial collectif en présentiel, pouvant être complété par des actions de soutien psychosocial individuel ponctuel en présentiel.

Axe 6 : Développement d'autres actions de prévention :

- › Santé globale et bien vieillir (trois sous-thèmes : promotion de la pratique d'activité physique, promotion d'une alimentation favorable à la santé, maintien des facultés cognitives).
- › Lutte contre l'isolement et lien social.
- › Habitat et cadre de vie.
- › Sécurité routière.
- › Lutte contre la fracture du numérique.
- › Prévention en EHPAD : activité physique adaptée.
- › Activité physique adaptée.

Actualités

(juillet 2021) L'appel à projet 2021 est clos.

